

Charte constitutive dispositifs de travail et calendrier

fph | Fondation Charles Léopold Mayer
pour le Progrès de l'Homme

Bureau exécutif
38 rue Saint Sabin
F 75011 Paris
Téléphone : 33(0)1 43 14 75 75
Télécopie : 33 (0)1 43 14 75 99
E. mail : paris@fph.fr
Site web : www.fph.ch

Siège social et bureau en Suisse
Chemin de Longeraie 9
CH 1006 Lausanne
Téléphone : 41 21 342 50 10
Télécopie : 41 21 342 50 11
E. mail : lausanne@fph.ch
Site web : www.fph.ch

Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire



de l'Alliance

pour un monde responsable,

pluriel et solidaire

pour son étape **2004 | 2010**

PROPOSITION
DE LA FPH
POUR UN DÉBAT
COLLECTIF

La seconde étape de l'alliance suppose de clarifier sa nature, ses objectifs, les principes éthiques communs auxquels les alliés se réfèrent, les dispositifs de travail, son calendrier.

La Charte constitutive de l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire

L'Alliance pour un monde responsable pluriel et solidaire, née en 1994, rassemble des alliances citoyennes, des institutions, des mouvements et des personnes qui s'engagent à unir leurs efforts, leurs expériences et leurs intelligences pour contribuer à concevoir et impulser les changements nécessaires à la construction d'un monde juste et viable.

Une alliance citoyenne est un processus collectif international construit dans la durée, organisé de façon décentralisée, sans création d'une institution formelle. Elle se compose des initiatives des alliés, c'est-à-dire de celles et ceux qui se recommandent de l'alliance. Les alliances citoyennes répondent aux besoins d'une société mondialisée, où l'action collective nécessite de concilier le respect des différences et la poursuite d'un projet commun, l'informalité et la rigueur, l'autonomie d'initiative et le sentiment d'appartenance collective.

Nature de l'Alliance

L'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire est à la fois :

- une aventure partagée et une histoire ;
- une vision, celle d'une communauté mondiale à construire ;

- une volonté, celle de sortir de l'impuissance pour comprendre et influencer, par la mise en commun des efforts, des réalités dont l'échelle et la complexité dépassent chacun d'entre nous ;
- des dispositifs et des méthodes de travail collectif, élaborés et rodés au fil des dix années de travail ;
- des éléments d'identité collective nés des valeurs partagées et de l'histoire commune ;
- une image, un logo, un site web par lesquels l'existence, la philosophie et les propositions de l'Alliance se sont progressivement fait connaître ;
- un espace de mutualisation des initiatives, des réflexions et des apprentissages.

Objectifs de l'Alliance

L'engagement des alliés à poursuivre et développer l'Alliance repose sur un constat, un refus, une conviction et un principe.

Un constat. Celui de l'interdépendance irréversible entre les peuples de la planète et entre l'humanité et la biosphère, qui nous oblige à gérer ensemble, au profit des générations à venir et de l'intégrité du monde vivant, notre unique planète, complexe et fragile ; celui de l'inadaptation des modèles actuels de production, de consommation, de vie, d'éducation et de gouvernance aux réalités et besoins du 21^e siècle, qui nous oblige à entreprendre de profondes mutations au niveau individuel comme au niveau collectif.

Un refus. Celui d'un monde sans équité où tous les échanges entre les personnes et les peuples seraient réduits à des échanges commerciaux.

Une conviction. Celle qu'un dialogue et un travail communs, poursuivis dans la durée, entre les peuples, entre les milieux sociaux et professionnels, sont seuls capables de faire émerger des alternatives viables à l'évolution actuelle du monde.

Un principe. Celui selon lequel chacun ne tient et ne garde sa qualité d'allié que de sa contribution, aussi modeste soit-elle, à l'effort commun.

Ethique de l'Alliance

Le fonctionnement de l'Alliance repose sur le respect par tous de principes éthiques communs, qui découlent de la Charte des responsabilités humaines. Les alliés s'engagent en particulier à :

- partager leur expérience ;
- être en permanence à l'écoute de ce qu'ils peuvent apprendre des autres ;
- faire vivre l'Alliance en la faisant connaître, en en diffusant les travaux, en entretenant les liens avec les autres alliés ;
- être attentifs à toutes les innovations et initiatives, d'où qu'elles viennent, qui s'inspirent des mêmes préoccupations et des mêmes valeurs ;
- s'interdire une vision réductrice des problèmes et enrichir en permanence leur compréhension du monde ;
- faire de l'Alliance un espace ouvert, tolérant, accueillant aux autres ;
- promouvoir une culture de paix et de coopération ;
- respecter les dispositifs de travail adoptés en commun ;
- n'utiliser le nom de l'Alliance que dans le respect de sa Charte constitutive ;

Chaque allié, personne ou institution, accepte que sa participation à l'Alliance soit publique mais s'engage à respecter par ailleurs les règles de confidentialité définies en commun.

Les dispositifs de travail

En conformité avec la nature et les défis de l'Alliance, les dispositifs de travail poursuivent cinq objectifs :

- construire, garder et transmettre la mémoire d'une histoire plurielle ;
- structurer les liens, les informations, l'échange d'expérience et les débats ;
- définir les règles selon lesquelles une initiative ou une prise de position peut se recommander de l'Alliance ;
- enrichir constamment les méthodes de travail ;
- accompagner l'Alliance en devenir et faire de la Charte constitutive son ciment.

Ces dispositifs n'existent que pour autant que des personnes ou des organisations ont la volonté de les financer, de les concevoir et de les mettre en œuvre. Ils n'ont de valeur que celle que leur accordent les alliés pour respecter les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis des autres. Pour des raisons d'économie et de commodité, ils reposent largement sur l'informatique, internet et le Web.

Construire, garder et transmettre la mémoire d'une histoire plurielle

L'Alliance est une aventure humaine collective construite au fil des années au service d'objectifs communs. L'inscription dans la durée, la capacité à apprendre de ses réussites et de ses échecs, la mémoire des conditions d'élaboration des propositions collectives, la claire vision des initiatives des uns et des autres, la distinguent de simples réseaux d'échanges ou de forums de discussion. L'Alliance n'est pas une institution mais elle n'existe que si elle s'institue et se

consolide en permanence. Elle a été conçue au départ par la Fondation Charles Léopold Mayer (FPH) qui en a défini les méthodes et fixé les échéances. Pourtant, dès sa première étape 1994-2001, l'Alliance est faite d'histoires entrelacées et parfois contradictoires. Cette histoire est présentée sur son site web.

Dans la seconde étape, l'histoire devrait être plus collective et plus diverse encore car l'évolution de l'Alliance sera faite de la combinaison des initiatives des alliés. Chaque année, un groupe d'alliés volontaires, aussi divers que possible par ses enracinements géographiques, culturels, sociaux ou professionnels, prendra la responsabilité de faire une synthèse raisonnée et facilement lisible de l'année écoulée sous forme **d'annales de l'Alliance**.

Structurer les liens, les informations, l'échange d'expériences et les débats

L'annuaire

La partie publique de l'annuaire des alliés est affichée sur le site web. Tous les alliés figurant dans l'annuaire actuel, constitué sur la base de l'adhésion à la « *plate-forme pour un monde responsable et solidaire* » de 1993, sont invités à confirmer qu'ils souhaitent le rester, sur la base de la Charte constitutive.

L'annuaire inclut une rubrique « participation aux initiatives » qui permet à chaque allié de décrire son activité et de formuler offres et demandes de coopération pour faciliter la constitution de groupes d'affinités. Les alliés se font un devoir de ne pas encombrer les autres d'informations inutiles et s'efforcent de répondre, de façon individuelle ou collective, aux questions des autres alliés.

La diffusion régulière d'une information sur les initiatives

La vitalité de l'Alliance repose sur la qualité et la complémentarité des initiatives et sur l'interactivité des relations entre les alliés et

avec le monde extérieur. Pour de nombreux alliés l'accès au site web de l'Alliance n'est ni praticable ni économique ; par ailleurs il faut éviter toute surabondance d'informations. Il semble donc nécessaire de diffuser trimestriellement par email une information synthétique en plusieurs langues sur les initiatives en cours ou envisagées.

La banque d'expériences de l'Alliance

Expériences et réflexions sont des biens qui se multiplient en se partageant. Localement, les alliés s'organisent librement pour faire circuler ces expériences et ces réflexions. Par contre, à l'échelle mondiale, ce partage n'est possible qu'en tirant parti des possibilités techniques d'Internet.

Le format de départ des fiches d'expériences et des fiches résumé de documents est celui qui s'est imposé à l'usage. Des améliorations de format et de technique seront introduites après débat entre les alliés ayant une bonne pratique de l'échange d'expériences.

Le site Web

Le site Web de l'Alliance est à la fois sa vitrine vis-à-vis du public et le dispositif central du travail. Créé dès 1996 il a fait l'objet de plusieurs remodelages successifs en vue d'améliorer sa lisibilité. C'est un site ressource structuré – condition de l'unité – mais alimenté de façon décentralisée – condition de l'autonomie des initiatives et du pluralisme des opinions. Chaque allié nourrit donc le site en engageant sa propre responsabilité sur la véracité et la qualité des informations fournies.

Les alliés qui disposent d'un équipement informatique acceptent d'aider les autres à avoir accès à cet outil d'information commun.

Le téléchargement et l'édition des informations, expériences et propositions contenues sur le site de l'Alliance sont libres de droits sous réserve de ne pas reproduire des informations tronquées faisant disparaître la source d'information et de respecter le principe de bonne foi en ne sortant pas les informations de leur contexte.

Les alliés qui le souhaitent participent à un comité d'utilisateurs du site Web.

Définir les règles selon lesquelles une initiative peut se recommander de l'Alliance

Pour que l'Alliance vive et se développe il est important que les alliés puissent se recommander d'elle dans leur action et leurs initiatives. Pour ce faire, ils utilisent à leur convenance tous les documents portant le label de l'Alliance ; par contre, pour toute démarche nouvelle, il est de l'intérêt de tous de respecter deux principes :

le principe d'information préalable : tout allié qui veut prendre une initiative se recommandant de l'Alliance est tenu de le signaler sur le site web en exposant la conformité de son projet avec la Charte constitutive. L'accord des autres alliés est réputé acquis s'il n'y a pas eu d'objection motivée dans le mois suivant la publication de l'information sur le site web ;

le principe de bonne foi, dans le respect de la Charte éthique : ouverture aux autres alliés, respect de la diversité des opinions, esprit de coopération, etc.. La bonne foi est réputée acquise en l'absence d'objections motivées d'autres alliés.

A titre d'illustration, ces principes peuvent s'appliquer : au lancement d'un débat collectif sur le site web de l'Alliance ; à la valorisation des fiches d'expériences ; à des initiatives visant à mettre en oeuvre le calendrier commun ; à la présentation de l'Alliance dans des événements extérieurs ; au lancement d'un nouveau chantier de réflexion et d'action.

Dans le cas des documents et propositions (documents écrits, vidéo, Cédérom, DVDRom) qui souhaiteraient porter le logo de l'Alliance il faut que ce logo soit un véritable label de qualité qui engage la crédibilité de l'Alliance, même si les opinions sont exprimées sous la responsabilité de leurs auteurs.

Ce label porte à la fois sur la **qualité** des réflexions, leur **enracinement** dans des expériences diverses et le **processus collectif** de travail dont le document est l'aboutissement.

Là encore, ces documents avec logo doivent être présentés sur le site web pendant un mois avant leur diffusion publique et les éventuelles observations et réserves devront être intégrées d'une manière ou d'une autre dans le document.

A l'issue de la première étape de l'Alliance, sont considérés comme documents portant le label de l'Alliance :

■ *la plate-forme pour un monde responsable et solidaire* texte de référence ;

■ *les cahiers de propositions*, issus des chantiers thématiques et des collèges de l'Alliance et élaborés entre 1999 et 2002, ainsi que leurs versions ultérieures ;

■ *la Charte des responsabilités humaines* dont la version actuelle a été élaborée sur la base des débats de l'Assemblée Mondiale de Citoyens de décembre 2001 ;

■ *l'agenda pour le 21^e siècle*, issu des travaux de l'Assemblée Mondiale de Citoyens ;

■ *la présente Charte constitutive* qui fonde sa redéfinition en 2004.

Enrichir constamment les méthodes de travail

Les méthodes de travail font partie du patrimoine commun de l'Alliance et s'appliquent à tous les aspects de la construction d'une intelligence collective. Elles vont de l'organisation de rencontres à l'animation de forums internet multilingues, du recueil d'expériences à l'élaboration de propositions.

Leur enrichissement constant et leur diffusion font partie des responsabilités mutuelles entre alliés. Pour une meilleure visibilité, une section du site, gérée par un groupe d'alliés volontaires, présentera les outils et méthodes de façon pédagogique.

Accompagner l'Alliance en devenir et faire de la Charte constitutive son ciment

Le caractère non institutionnel de l'Alliance est une formidable richesse, qui garantit son ouverture et sa diversité ; en contrepartie, il induit des limites et des faiblesses. En particulier, l'Alliance ne dispose pas des organes légaux d'exercice de l'autorité ni des mécanismes démocratiques formels propres aux institutions (tels qu'assemblée générale, conseil d'administration ou vote).

Dans la deuxième étape de l'Alliance qui s'ouvre et qui vise à plus de diversité encore, il est inévitable que des difficultés se présentent dans le fonctionnement des dispositifs de travail, dans l'interprétation et le respect de la Charte constitutive, dans l'obligation d'information préalable par exemple et le principe de bonne foi, sans lesquels l'Alliance perdrait sa cohérence.

Souvent, les problèmes, voire les conflits, qui surgissent peuvent se régler par la discussion entre alliés. Pour les cas où la discussion ne s'avère pas suffisante, il faut prévoir un mécanisme mis en place en amont de tout conflit concret. Pour cela l'Alliance doit disposer d'une instance d'arbitrage, d'un groupe d'accompagnement et de médiation, garant de la Charte constitutive. Pour asseoir sa légitimité, ce groupe doit être formé de personnes réputées pour leur engagement dans l'Alliance, leur désintéressement personnel, leur propre bonne foi et leur connaissance et compréhension de son histoire .

L'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire a déjà dix ans d'âge. La FPH, qui a pris la responsabilité de la lancer, se sent la responsabilité de constituer et mettre en place, au moment où s'engage une nouvelle étape de son existence, un "groupe d'accompagnement et de médiation" garant de la Charte constitutive. Le groupe sera constitué à partir d'un appel à candidature et en fonction des critères de légitimité évoqués ci-dessus. Une fois constitué, le groupe se renouvellera par cooptation, selon des règles dont il se

sera doté lui-même. Le groupe sera composé de 7 personnes dont un/une représentant/e de la fondation représentant géographiquement l'Europe Latine.

Les six autres, trois hommes et trois femmes, seront issus chacun des autres continents soit : Afrique, Amérique, Asie du Nord Est et Chine, Asie du Sud Est et Océanie, Asie du Sud et Inde, Europe du Nord et de l'Est.

Le calendrier commun de l'étape 2004-2010

Le calendrier général

L'établissement d'un calendrier commun est, pour toute alliance, aussi fondamental que paradoxal. Fondamental parce qu'en l'absence d'autorité centrale c'est à travers le calendrier commun, les priorités qu'il propose et les échéances qu'il fixe, que l'on parvient à donner de la cohérence aux initiatives des uns et des autres. Paradoxal car cette même absence d'autorité rend difficile l'établissement et la mise en oeuvre de ce calendrier commun.

De 1994 à l'Assemblée Mondiale de Citoyens en 2001, ce calendrier avait été formulé dans ses grandes lignes dès l'origine de l'Alliance ; il faisait, en quelque sorte, partie intégrante du patrimoine que chaque allié était invité à adopter.

Le calendrier de référence de l'étape 2004-2010 a pour point de départ la Charte des responsabilités humaines et l'Agenda pour le 21^e siècle et pour point d'aboutissement l'organisation en 2010 d'une "Assemblée constituante" qui s'inspirerait de l'Assemblée 2001. Cette future Assemblée réunirait des représentants de réseaux, d'alliances citoyennes et de mouvements issus de tous les milieux et des différentes régions du monde.

Ce calendrier de référence ne vaut que comme point de départ, comme partage d'un imaginaire commun. Il ne se réalisera que dans la mesure où des initiatives effectives naîtront, accompagnées de leurs moyens humains, matériels et financiers spécifiques, pour le traduire en actes.

La période 2004-2010 pourrait être organisée autour de cinq axes de travail :

■ *promouvoir l'idée de communauté mondiale* et faire de l'Alliance un des espaces de sa construction ;

- *valoriser et adapter dans les différentes régions du monde et dans différents milieux, la Charte des responsabilités humaines* en tant que socle éthique commun sur lequel fonder la communauté mondiale ;
- *approfondir et diffuser les cahiers de proposition de l'Alliance* aussi bien ceux qui ont été élaborés jusqu'à présent que ceux qui seront mis en chantier dans les années à venir ;
- *traduire en pratique les propositions issues de l'Alliance*, en contribuant à mettre en œuvre des changements depuis le niveau individuel jusqu'au niveau mondial ;
- *renouveler les approches démocratiques*, en suscitant des assemblées locales ou régionales de citoyens bénéficiant de tous les acquis méthodologiques de l'Alliance.

L'élaboration de stratégies biennales

Au-delà des initiatives décentralisées des alliés, l'Alliance a intérêt à se doter d'un *cadre de référence stratégique commun*, renouvelé tous les deux ans. Ce cadre, comme le calendrier général, ne vaut que par l'intérêt qu'il suscite auprès de l'ensemble des alliés et par la volonté qu'aura chacun de contribuer à sa mise en œuvre.

Un débat public de l'Alliance sous forme de forum internet aura lieu tous les deux ans pendant un trimestre. Les alliés qui le désirent y énonceront leur propre vision des priorités de la période à venir. Un comité d'animation formé de volontaires, aussi divers que possible par l'origine géographique ou socioprofessionnelle, prendra l'engagement d'étudier l'ensemble des propositions, puis grâce aux méthodologies développées au sein de l'Alliance, en dégagera un petit nombre d'axes stratégiques qui seront proposés à tous les alliés comme priorités d'action pour les deux ans à venir.